

LA PARTICIPATION POLITIQUE DES JEUNES

MANUEL DE MISE EN ŒUVRE AU NIVEAU NATIONAL
DE LA RÉOLUTION DU CONSEIL ÉDUCATION, JEUNESSE,
CULTURE ET SPORT SUR LA PARTICIPATION POLITIQUE
DES JEUNES À LA VIE DÉMOCRATIQUE





SOMMAIRE

Ce manuel s'adresse à l'ensemble des élus, organisations de jeunesse et d'éducation populaire et citoyens qui souhaitent mettre en œuvre des réformes de leur politique de participation des jeunes en général, et plus particulièrement mettre en œuvre un texte adopté au niveau européen, la résolution du 23 novembre 2015. Il se veut un outil faisant le lien entre le politique et le pratique tout en étant dans une approche constructive. Alors ouvrez-le si vous voulez...

Comprendre la problématique	Page 5
En savoir plus sur le dialogue structuré	Page 7
Influer sur les politiques de jeunesse.....	Page 9
Des données pour argumenter	Page 10
Comprendre la résolution du 23 novembre 2015	Page 12
Comprendre les recommandations conjointes	Page 14
Savoir comment lire ce document	Page 15
Découvrir les différentes thématiques traitées	
Créer une culture de la participation à l'école	Page 16
Impliquer les jeunes dans la prise de décisions politiques	Page 22
Améliorer l'engagement des politiciens en faveur des jeunes	Page 26
Renforcer le rôle du travail socio-éducatif pour l'autonomisation des jeunes	Page 30
Développer des formes alternatives de participation	Page 32
Développer des outils adaptés aux jeunes pour la participation politique	Page 34
Développer la démocratie locale et directe	Page 36
Accroître les synergies et la coopération entre les différents acteurs	Page 38
Œuvrer sur les politiques de Jeunesse	Page 43
Les différentes parties prenantes	Page 45
Glossaire.....	Page 47

LA PARTICIPATION POLITIQUE DES JEUNES

PROBLÉMATIQUE

Le 23 novembre 2015, les ministres en charge de la jeunesse des 28 États-membres de l'Union Européenne ont adopté une résolution visant à « encourager la participation politique des jeunes à la vie démocratique en Europe ». Cette résolution a été écrite à l'issue d'un processus de co-construction de 18 mois impliquant des décideurs publics de tous niveaux, des organisations de jeunesse et 40.000 jeunes.

Pourquoi ce sujet est-il devenu prégnant au point de mobiliser l'ensemble de ces acteurs? En France, il a mobilisé 2 ministères, une trentaine d'organisations de jeunesse, le sénat, l'assemblée nationale, des Eurodéputés, ...

Pourquoi, alors que le nombre de jeunes engagés dans les associations n'a jamais été aussi important? Alors que partout des initiatives citoyennes s'ouvrent, que des expérimentations de démocratie participative, de la plus institutionnelle à la plus contestataire, fleurissent sur le territoire?

De plus en plus de personnalités politiques sont aujourd'hui déconcertées devant un désengagement des jeunes des formes les plus traditionnelles de participation. Ce constat est, en partie, partagé par nombre d'acteurs syndicaux, associatifs, partisans. Les indicateurs classiques de l'engagement citoyen (taux d'abstention, pourcentage de syndiqués, ...) semblent ne plus être adaptés et les boussoles de celles et ceux qui continuent à les utiliser s'affolent! Comment ces mêmes élus, inscrit dans des cadres institutionnalisés d'engagement citoyen pourraient-ils explorer seuls d'autres formes d'engagement?

Il est nécessaire, aujourd'hui, de travailler sur cette question avec des jeunes et avec des décideurs politiques pour au moins deux autres raisons que la peur que peuvent ressentir nos décideurs face à un phénomène qu'ils ne comprennent pas.

La première raison est que le système de démocratie représentative, par sa nature même, court le risque de se désintéresser des franges de population qui lui tournent le dos. Ainsi, les politiques portées par des exécutifs pourraient bien ne plus s'adresser qu'à des personnes qui ne votent pas. Ce cercle pervers peut conduire à terme à renforcer l'exclusion non seulement de la vie publique, mais également sociale, économique d'une population jeune déjà fragilisée.

La deuxième raison est que, malgré des efforts certains, le développement de pratiques de démocratie participative est à la peine en France et en Europe. Dans l'état actuel des choses, les décideurs susceptibles de renforcer les approches de participation tirent leur légitimité des formes plus classiques de participation. Dans ce contexte il est difficile de leur demander un réel changement de paradigme dans ce domaine et aucune évolution ne pourra avoir lieu, au moins à moyen terme, sans un réel dialogue avec la société civile et une mobilisation citoyenne.

Dans un contexte où la jeunesse est une compétence « Subsidaire¹ » de l'UE, il est de la responsabilité de chaque État-membre et de chaque collectivité territoriale de s'approprier ses principes et à les mettre en œuvre sur son territoire afin de contribuer à une politique commune et cohérente dans l'Union.

1 | Le principe de subsidiarité consiste à réserver uniquement à l'échelon supérieur - ici l'Union européenne (UE) - uniquement ce que l'échelon inférieur - les États membres de l'UE - ne pourrait effectuer que de manière moins efficace. Les politiques de jeunesse de l'UE n'ont pas vocation à remplacer celles des États membres mais à les compléter, les mettre en synergies, et à y apporter une valeur ajoutée.

- La complémentarité entre éducation formelle et non-formelle
- L'implication des jeunes dans les processus de prise de décisions
- L'implication des décideurs publics envers les jeunes
- Le renforcement des organisations de Jeunesse et d'Education Populaire
- Le développement d'outils de participation politique
- Accroissement de la démocratie locale et directe
- La reconnaissance de formes alternatives de participation
- Les synergies et la coopération entre différents acteurs

La participation des jeunes recouvre des réalités différentes au sein de l'Union Européenne. Les pratiques varient selon la culture politique, la place des organisations de jeunesse ou suivant des facteurs comme la taille du pays, les ressources financières disponibles... Au regard de ses partenaires européens, la France possède des atouts intéressants qui pourraient être plus développés.

Ce texte propose des pistes de réflexion pour que les États-membres, mais également les collectivités territoriales à leur niveau, puissent développer des stratégies s'appuyant sur un cadre commun de compréhension des enjeux. Celui-ci repose sur 8 aspects - voir encadré ci dessus.

La définition de stratégies à différents niveaux nécessite tout d'abord une prise de conscience des enjeux, puis une action concertée, car la mise en réalité de ce cadre européen ne pourra se faire qu'en y associant tous les acteurs institutionnels, associatifs et citoyens.

Nous sommes persuadés de votre engagement dans cette prise de conscience et ce livret est entièrement là pour vous aider à convaincre et à construire avec les autres !

Nous sommes toutes et tous également responsables et concernés !

Daniel Frédout, Président du CNAJEP
Organisation coordinatrice
de la dynamique Provox

→ LE DIALOGUE STRUCTURÉ

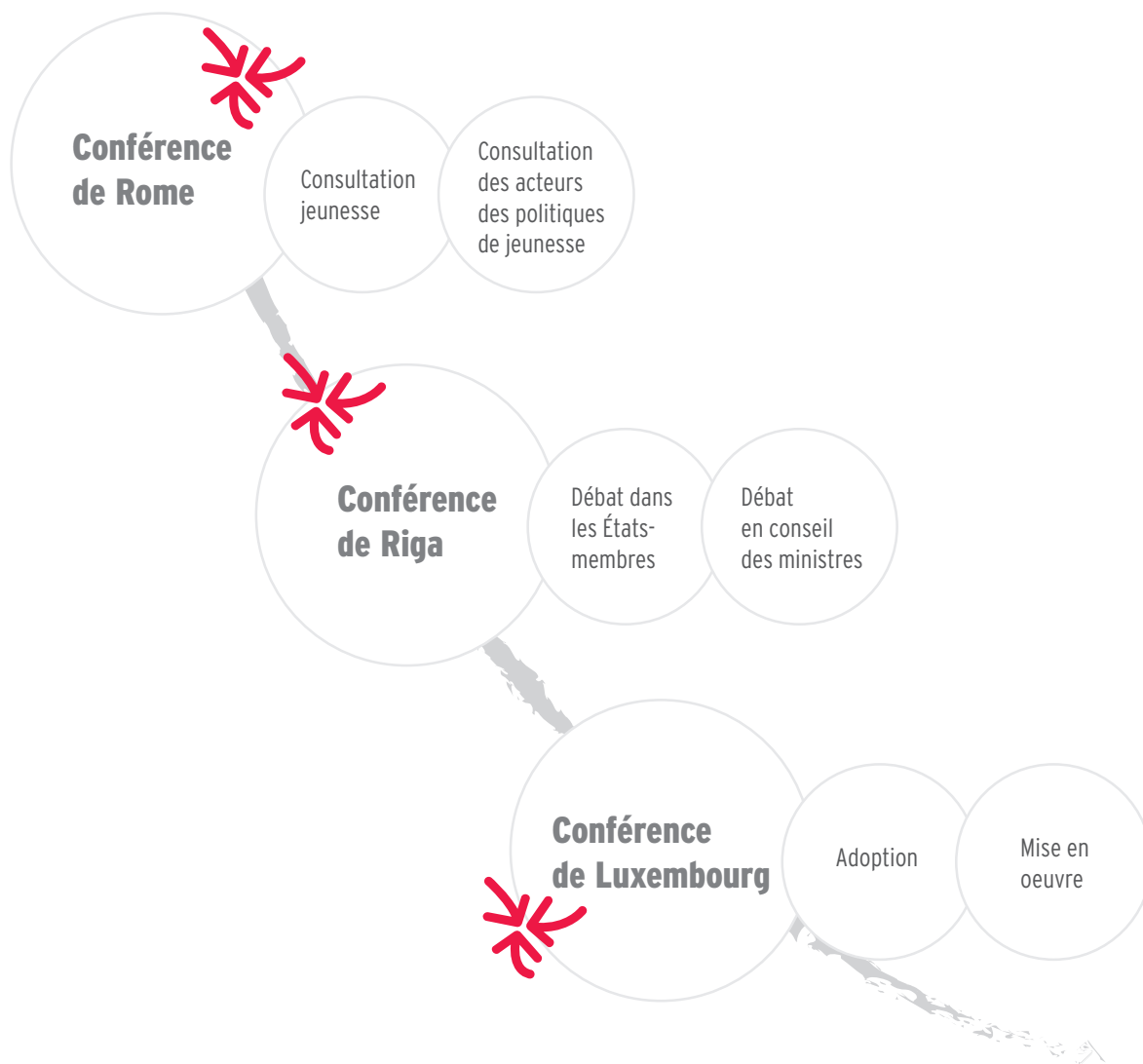
Avant d'explorer plus en amont le contenu de ce cadre politique, il nous a semblé utile d'effectuer un bref retour sur la manière dont il s'est construit.

D'un concept européen ...

L'ensemble des réflexions ayant abouti à ce cadre politique est issu du IV^{ème} cycle de Dialogue Structuré qui s'est tenu de juillet 2014 à décembre 2015 sous l'égide des présidences italiennes, lettones et luxembourgeoise de l'UE.

Un cycle de Dialogue Structuré c'est un thème, en l'occurrence celui de la participation politique des jeunes et un attendu politique, ici des conclusions du Conseil de l'UE.

Chaque cycle est également basé sur un processus clair de co-construction de l'expression politique. Articulé autour de 3 conférences européennes regroupant des représentants des organisations de jeunesse, des États-membres et des institutions européennes, un cycle de travail se déroule de la manière suivante :



La première conférence de ce cycle, à Rome, a permis d'identifier les enjeux liés au sujet et de déterminer les lignes d'une grande consultation européenne. Cette consultation a touché 40 000 jeunes et acteurs des politiques de jeunesse (associations, institutions, chercheurs, ...) et ses résultats ont servi de base pour la conférence de Riga dont le but a été de travailler à des propositions de recommandations conjointes² pour une meilleure participation politique des jeunes.

Ces recommandations ont été débattues dans l'ensemble de l'UE avec des jeunes et des décideurs publics de tous niveaux au printemps 2015 et lors du Conseil des ministres en charge des questions de jeunesse le 18 mai 2015.

La conférence de Luxembourg en septembre 2015, a permis de finaliser ces recommandations pour fournir une base d'écriture aux conclusions du conseil finalement adoptées.

... à un contexte national

En France, le Groupe National de Travail s'est réuni sous le label « Provox » (« Pour la voix ») afin d'animer cette démarche sur le territoire national. Composé à l'origine de 3 membres, le ministère en charge de la Jeunesse, l'Agence du programme Erasmus + et le CNAJEP, celui-ci s'est ouvert à d'autres institutions et organisations de jeunesse.

Le Groupe National de Travail a essayé de s'appuyer à la fois sur des activités en ligne, sur des rencontres en régions, sur une Agorajep Jeunesse et sur des réunions d'experts. Ce travail nous a permis d'apporter des propositions concrètes au niveau européen mais également d'imaginer une mise en œuvre nationale partagée entre différents acteurs.

→ ŒUVRER SUR LES POLITIQUES DE JEUNESSE

Avant d'entamer toute démarche politique visant une évolution des politiques publiques il est important de comprendre dans quel contexte votre action se situe, notamment son contexte institutionnel.

→ Les 10 conseils pour travailler efficacement :

- 1 - Bien clarifier ses objectifs, ce à quoi vous souhaitez arriver à long terme, à moyen et à court terme.
- 2 - Être clair sur les compétences des institutions avec lesquelles vous travaillez.
- 3 - Ne pas négliger ni les élus, ni l'administration. Les 2 ont un rôle important et sont complémentaires.
- 4 - Avoir une bonne connaissance de son contexte juridique.
- 5 - Être documenté, baser son argumentaire sur des données et des connaissances démontrées.
- 6 - Proposer une démarche de construction plutôt que des solutions toutes faites.
- 7 - Bâtir des coopérations pour être plus pertinent et innovant dans vos propositions.
- 8 - Se baser sur ce qui existe déjà en termes d'expérience, de dispositif et construire dessus.
- 9 - Écrire et partager vos écrits. S'assurer que votre plaidoyer est clair pour vous et pour les autres.
- 10 - Prendre le temps et s'assurer d'un calendrier adéquat.

Sur les compétences, la loi NOTRe du 7 août 2015 portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République, stipule que :

« Les compétences en matière de culture, de sport, de tourisme, de promotion des langues régionales et d'éducation populaire sont partagées entre les communes, les départements, les régions et les collectivités à statuts particuliers ».

« Les politiques publiques en faveur de la jeunesse menées par l'État, les régions, les départements, les communes et les collectivités à statuts particulier peuvent faire l'objet d'un débat au sein de la conférence territoriale de l'action publique [...] Ce débat porte notamment sur l'articulation et la coordination de ces politiques entre les différents niveaux de l'État ».

L'état - la compétence jeunesse

- Possède une politique interministérielle
- A un ministère en charge de la jeunesse

La région - la stratégie territoriale

- Possibilité de mettre en place une conférence territoriale de l'action publique
- Compétence en termes d'éducation populaire

Le département - organiser les solidarités

- Compétence en termes d'éducation populaire

La commune - la proximité

- Compétence en termes d'éducation populaire
- Possibilité de mettre en place des instances de co-décisions (Conseils, ...)

PARTICIPATION POLITIQUE DES JEUNES: QUELQUES DONNÉES



→ OÙ AVEZ-VOUS LE PLUS DÉVELOPPÉ
VOTRE CULTURE POLITIQUE ?



→ LES JEUNES PENSENT
QUE L'ABSENTION EST DUE...

53%

AUX HOMMES POLITIQUES

18%

À L'APATHIE.

→ LES JEUNES PRÊTS À S'ENGAGER

50%

DANS UNE ASSOCIATION

22%

DANS UN PARTI
POLITIQUE

12%

DANS UN SYNDICAT



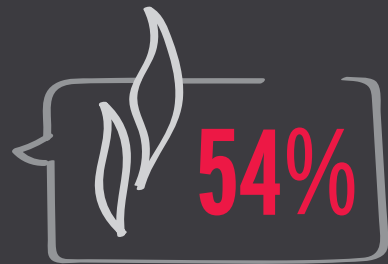
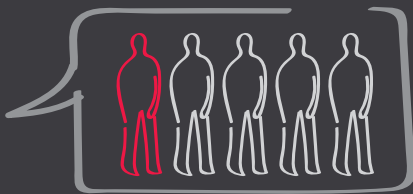
LES JEUNES PRÉFÈRENT
LA QUALITÉ DU DIALOGUE
À LA QUANTITÉ
DE CONSULTATION



70%

DES JEUNES DÉJÀ IMPLIQUÉS
DANS DES ACTIVITÉS
DE PARTICIPATION PENSENT
QUE LEUR CONTRIBUTION
N'A PAS ÉTÉ ENTENDUE.

→ EN CAS D'INSATISFACTION POLITIQUE



L'HONNÊTETÉ
PREMIÈRE QUALITÉ
RECHERCHÉE CHEZ
UN FUTUR PRÉSIDENT



70%

DES JEUNES ESTIMENT
N'ÊTRE PAS COMPRIS.

PLUS DE COMPRÉHENSION
PLUS DE CONFIANCE

PLUS DE TRANSPARENCE	- 26%	- 35%
MOINS DE PRÉJUGÉS DES ÉLUS SUR LES JEUNES	- 19%	- 28%
UNE CLASSE POLITIQUE PLUS JEUNE	- 18%	- 27%
PLUS DE COMPTES À RENDRE POUR LES ÉLUS	- 18%	- 26%
PLUS DE CONSULTATIONS	- 21%	- 24%
UN AUTRE PROCESSUS DE PRISE DE DÉCISION	- 15%	- 23%
PLUS DE CITOYENNETÉ	- 16%	- 22%
PLUS D'ÉDUCATION CIVIQUE	- 22%	- 20%
PLUS D'ÉCOUTE	- 26%	- 19%
ARRÊTER DE DIRE «LES JEUNES»	- 11%	- 18%
UNE MEILLEURE EXPLICATION PAR LES ÉLUS	- 25%	- 15%
MOINS DE PRÉJUGÉS DES JEUNES SUR LES ÉLUS	- 13%	- 14%
PLUS D'EXPRESSION SUR LE SUJET DE LA ...	- 14%	- 12%
PLUS DE CONSEILS D'ENFANTS ET DE JEUNES	- 14%	- 12%
UN CADRE LÉGAL	- 3%	- 7%

4/5

JEUNES N'ONT
PAS CONFIANCE
EN LEURS DÉCIDEURS

UNE DÉFIANCE LIÉE
À DES DÉRIVES POLITIQUES
QUI SE SONT GÉNÉRALISÉES

TOP 3 DES SOLUTIONS
POUR PLUS DE COMPRÉHENSION

- PLUS DE TRANSPARENCE
- PLUS D'ÉCOUTE
- PLUS D'EXPLICATION
PAR LES ÉLUS

TOP 3 DES SOLUTIONS
POUR PLUS DE CONFIANCE

- PLUS DE TRANSPARENCE
- MOINS DE PRÉJUGÉS
SUR LES JEUNES
- UNE CLASSE POLITIQUE
PLUS JEUNE

LA RÉOLUTION DU CONSEIL DE L'UE DU 23 NOVEMBRE 2015 DÉCRYPTÉE...

LE CONSEIL ÉDUCATION JEUNESSE, CULTURE, ET SPORT s'est réuni le 23 Novembre 2015 à Bruxelles.

→ **IL A RAPPELÉ LE CONTEXTE POLITIQUE** sur ce sujet en particulier :

Le cadre renouvelé
pour la coopération
dans le domaine de la jeu-
nesse (Cadre politique).

→ PARAGRAPHE 1

Le plan de travail
sur la jeunesse
2014-2015.

→ PARAGRAPHE 2

Les recommanda-
tions conjointes
du IVème cycle de
Dialogue Structuré.

→ PARAGRAPHE 3

→ **ET SOULIGNÉ** différents éléments :

Que les jeunes soutiennent la démocratie, mais pas telle qu'elle se pratique dans les faits. → PARAGRAPHE 5

Les NTIC offrent de nouvelles possibilités de participation et d'information. → PARAGRAPHE 7

Ils ne se reconnaissent pas dans les formes classiques de participation,
mais ne sont pas pour autant désengagés. → PARAGRAPHE 6

La démocratie est une des valeurs de l'UE, mais pour autant rien n'est jamais acquis. → PARAGRAPHE 4

→ Concernant le **DIALOGUE STRUCTURÉ, IL PREND EN COMPTE :**

Il s'agit d'un outil pour impliquer les jeunes et les résultats sont issus d'une consultation européenne
et de rencontres telles que les conférences européennes. → PARAGRAPHE 8

Les recommandations conjointes reflètent les points de vue, la perception et les perspectives de jeunes,
de travailleurs de jeunesse et d'experts des politiques de jeunesse. → PARAGRAPHE 9

→ Le conseil **CONSIDÈRE** en préalable, les principes suivants :

Le bien-être la protection
des droits sont nécessaires
pour une pleine participa-
tion des jeunes.

→ PARAGRAPHE 16

Il existe plusieurs caracté-
ristiques d'un processus
de participation efficace
et efficient.

→ PARAGRAPHE 14

L'Union Européenne
ne saurait se passer des
jeunes portant les valeurs
de démocratie et d'unité.

→ PARAGRAPHE 10

Les organisations de jeunesse et d'éducation populaire jouent un rôle important dans la participation politique des jeunes.

→ PARAGRAPHE 15

La politique doit être plus proche des jeunes et ceux-ci plus impliqués dans les prises de décision

→ PARAGRAPHE 11

La participation politique inclut notamment la participation au processus de démocratie représentative, mais ne se limite pas uniquement à cet aspect.

→ PARAGRAPHE 12

La participation des jeunes leur permet d'acquérir des compétences utiles pour leur parcours.

→ PARAGRAPHE 13

→ En conséquence **LE CONSEIL INVITE LES ETATS MEMBRES** à

ÉTABLIR DES STRATÉGIES NATIONALES ET/OU LOCALES (...) POUR AMÉLIORER LA PARTICIPATION POLITIQUE DES JEUNES. CES STRATÉGIES DOIVENT ÊTRE BASÉES SUR DES ÉLÉMENTS FACTUELS, BÂTIES SUR UNE COOPÉRATION INTERSECTORIELLE ET INCLUANT TOUS LES ACTEURS CONCERNÉS.

→ PARAGRAPHE 17

→ Ces stratégies devraient être **BASÉES SUR PLUSIEURS ÉLÉMENTS :**

Éducation et apprentissage non formel

Encourager la coopération entre secteurs → PARAGRAPHE 18

Faciliter la participation à l'école → PARAGRAPHE 19

Soutenir les organes étudiantes → PARAGRAPHE 20

Développer l'éducation critique aux médias → PARAGRAPHE 21

Nouvelles formes de participation

Soutenir et reconnaître la contribution de l'éducation populaire → PARAGRAPHE 25

Développer les aspects numériques de la participation → PARAGRAPHE 26

Travailler la dimension jeunesse des politiques numériques → PARAGRAPHE 27

Travail de jeunesse et organisations de jeunesse

Soutenir les initiatives des organisations de jeunesse → PARAGRAPHE 34

Soutenir l'information jeunesse → PARAGRAPHE 35

Dialogue avec les pouvoirs publics

Soutenir les opportunités de dialogue entre jeunes et décideurs → PARAGRAPHE 28

Soutenir des campagnes lors des élections → PARAGRAPHE 31

Développer une culture de la démocratie participative à tous niveaux → PARAGRAPHE 29

Encourager la participation des jeunes aux élections → PARAGRAPHE 30

Utiliser les programmes européens pour travailler sur ces questions. → PARAGRAPHE 33

Opportunités de participation locale et régionale

Établir des conseils de jeunes locaux et régionaux → PARAGRAPHE 22

Former les responsables politiques → PARAGRAPHE 23

Réfléchir au vote à 16 ans → PARAGRAPHE 24

→ DÉVELOPPEMENT DES PROPOSITIONS

Les conclusions du conseil de l'Union Européenne sur l'encouragement de la participation politique des jeunes à la vie démocratique ont été construites sur la base de 15 recommandations conjointes élaborées par des jeunes et des décideurs publics autour de 8 thématiques :



Créer une culture de la participation à l'école



Développer des outils adaptés aux jeunes pour la participation politique



Impliquer les jeunes dans la prise de décisions politique



Développer la démocratie locale et directe



Améliorer l'engagement des politiciens en faveur des jeunes



Développer des formes alternatives de participation



Renforcer le rôle du travail socio-éducatif pour l'auto-nomisation des jeunes



Accroître les synergies et la coopération entre les différents acteurs

À partir du 1er janvier 2016, chaque État-membre et chaque collectivité territoriale de l'Union Européenne est donc invité à mettre en œuvre ce cadre politique et la Commission européenne a pour rôle de soutenir ces efforts.

Le Groupe National de Travail français considère que la mise en œuvre de ce type de cadre ne repose pas uniquement sur des instruments légalement contraignants ou sur un seul acteur mais qu'il s'agit bien d'une responsabilité partagée. Organisations de la société civile, institutions de l'État, partis politiques, jeunes, ... chacun peut agir à son échelle mais surtout avec les autres sur un sujet qui nous concerne nous et notre futur démocratique.

Nous vous proposons de revenir sur chacune de ces recommandations avec l'objectif de mieux les comprendre et d'imaginer quelles actions pourraient être mise en œuvre en France.

Certaines actions peuvent être soutenues méthodologiquement ou financièrement par des membres du Groupe National de Travail selon si elles rentrent ou pas dans le cadre de programmes définis, n'hésitez pas à vous mettre en relation avec le Cnajep, coordinateur de ce groupe : dialogue.structure@cnajep.asso.fr



1

Chaque titre correspond
à une sous-thématique de travail

*Comment lire
ce document ?*

Dans les conclusions du conseil

Thématique 1

→ PARAGRAPHE DU TEXTE OFFICIEL

Vous trouverez ici le texte final de la résolution adoptée par le Conseil des ministres du 23 novembre, dans sa traduction officielle.

Thématique 2

→ PARAGRAPHE DU TEXTE OFFICIEL

Il peut arriver que 2 passages différents de la résolution du Conseil se rapportent à la même recommandation conjointe.

Ce qui existe en France

Vous trouverez des exemples de ce qui se fait en France et globalement tout ce qu'il faut savoir avant de se lancer dans un plaidoyer. Ces propositions sont classées selon qu'elles concernent :



La mise en place de dispositif associatif ou public



Des choix budgétaires et réglementaires



Une action d'interpellation



L'organisation de rencontre



Une démarche de recherche / expérimentation



La rédaction d'un document

Quelques idées de membres du Groupe National de Travail Provox



Information

Des idées pour diffuser de l'information aux acteurs concernés.



Soft Law

Des idées pour influencer les politiques publiques de manière non contraignante.



Hard Law

Des idées pour développer des outils légaux visant à mettre en oeuvre cette recommandation.

Des interlocuteurs privilégiés

Une liste, bien sûr non-exhaustive, de partenaires potentiels pour la mise en place d'une action, soit en tant qu'élu ou décideur public, soit en tant qu'acteur associatif.



1

Les États membres doivent introduire et soutenir un cadre dans les établissements scolaires, tels que des conseils d'étudiants et d'autres initiatives étudiantes qui permettent et garantissent l'engagement des étudiants comme faisant partie des décideurs de ces mêmes établissements

→ Dans les conclusions du conseil

Le conseil des ministres de l'UE, réunit le 23 Novembre 2015, recommande aux États de :

Participation des jeunes dans les structures éducatives

→ PARAGRAPHE 21

Renforcer les démarches participatives dans les structures éducatives [...] afin de promouvoir le développement de compétences sociales basées sur les valeurs démocratiques et les droits de l'Homme, tels que la liberté d'expression et le respect de la diversité [...] à travers l'exercice quotidien de principes démocratiques.

Représentation des étudiants

→ PARAGRAPHE 20

Promouvoir la mise en place et le développement d'organisations et/ou de structures aux niveaux national, régional et local représentant les intérêts [...] des étudiants vis-à-vis des structures d'éducation formelle.

→ Ce qui existe en France



Les coopératives d'élèves visant au développement de principes de solidarités entre jeunes et à l'amélioration de leurs conditions de travail. Voir la circulaire du ministère de l'Éducation Nationale du 23 juillet.



Plusieurs instances et mécanismes démocratiques existent dans le milieu scolaire : conseil de la Vie lycéenne, élections de délégués de classes, instances académiques et nationales ...



Le CNEC, Conseil National d'Évaluation du Système Scolaire, est une instance qui permet une orientation éclairée des politiques éducatives en France.



Le code de l'Éducation nationale mentionne, sans toutefois les définir, les « libertés syndicales étudiantes ».



La mesure n° 38 du plan priorité jeunesse prévoit la mise en place d'une campagne de promotion de l'engagement syndical auprès des jeunes.



En Aquitaine, la collectivité territoriale régionale et le rectorat ont travaillé conjointement pour proposer des outils adaptés aux jeunes pour la participation politique dans le cadre de la vie lycéenne.

Quelques idées



Information

 Rédaction d'un guide pratique de l'implication des jeunes dans les structures associatives

 Réunion académique des chefs d'établissements désireux de mieux connaître le cadre institutionnel et législatif de la participation des jeunes

 Organisation d'un débat sur le sujet entre jeunes et responsables de structures éducatives.

 Organiser des temps d'information des étudiants sur leur droit à être représentés.



Soft Law

 Travailler à la mise en place d'un référentiel qualité pour l'implication des jeunes dans les structures éducatives

 Mettre en place un recensement annuel de bonnes pratiques et d'expériences réussies.

 Lancer un appel à projets expérimentaux sur les questions de la place des jeunes dans les instances de structures éducatives.

 Apporter des moyens d'action pour les structures de représentation des jeunes.



Hard Law

 Établir un cadre légal simplifié pour les organisations de jeunesse.

 Instaurer des instances de participation dès l'école primaire et jusqu'à la fin de la scolarité.

→ Des interlocuteurs privilégiés

Plusieurs interlocuteurs peuvent être relais pour accompagner toute action que vous souhaiteriez entreprendre. Du côté associatif, on signalera notamment **l'Anacej** qui a mené une expérimentation sur ce sujet avec l'académie de Versailles, mais aussi le **CAPE (Collectif des Associations Partenaires de l'École)** qui travaille particulièrement sur les questions de complémentarités éducatives. Pour les étudiants, la **FAGE (Fédération des Associations Générales Étudiantes)** ou **l'UNEF (Union Nationale des Étudiants de France)** sont deux des organisations qui travaillent sur ces sujets en associant syndicalisme étudiant et démarches d'éducation populaire. Le Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche possède également un **Délégué national à la Vie Lycéenne** qui peut suivre les académies ou établissements souhaitant travailler à ces questions. Le **ministère de la ville, de la jeunesse et des sports** prévoit également la mise en place d'une cellule d'accompagnement pour les associations de jeunesse dirigées par des jeunes.





2

Les établissements scolaires doivent reconnaître différentes formes d'engagement civique tel que le volontariat en vue de stimuler une culture de la participation à l'école.

Le volontariat est ici cité en exemple de pratique d'engagement civique mais cette recommandation n'est en rien restrictive. Il s'agit bel et bien de reconnaître l'engagement des jeunes dans le système éducatif français : bénévolat, volontariat, engagement civique, ...

La question qui se pose aujourd'hui en France est « que veut dire reconnaître ? ». Chacun peut en avoir une interprétation différente : est-ce laisser du temps pour l'engagement car l'on considère qu'il s'agit d'une action éducative tout aussi valable que l'enseignement ? Donner un bonus de notation aux jeunes ayant démontré un engagement citoyen ? Valider des Unités de Compétences ? Renforcer l'accessibilité de la Validation des Acquis de l'Expérience ?

→ Dans les conclusions du conseil

Le conseil des ministres de l'UE, réunit le 23 Novembre 2015, recommande aux États :

Contribution de l'éducation non formelle

→ PARAGRAPHE 38

Définir la contribution spécifique de l'animation socio-éducative, du travail de jeunesse et de l'apprentissage formel et informel à la promotion d'une citoyenneté et d'une participation active des jeunes dans des sociétés diverses et tolérantes, ainsi qu'à la prévention de la marginalisation et de la radicalisation qui peuvent nourrir des comportements violents.

→ Ce qui existe en France



☒ L'expérience bénévole est reconnue par plusieurs universités via l'attribution de crédits « European Credit Transfer System » ECTS.

L'expérience bénévole, syndicale, politique est tout à fait recevable dans le cadre d'une démarche de Validation des Acquis de l'Expérience.



☒ Le conseil régional de Lorraine a publié un « tutoriel pour la valorisation des compétences acquises dans un cadre non-formel ».



☒ Le CEDEFOP (Centre Européen pour le Développement de la Formation Professionnelle) a produit des lignes directrices européennes pour la validation des acquis non formels et informels.



☒ L'État a mis en place un passeport de l'engagement afin de valoriser les apprentissages issus d'expériences d'engagement.



☒ L'Association ID6 a développé « Skill Pass » un serious game (jeu vidéo « sérieux ») sur l'identification des compétences acquises. Ce jeu se veut un outil d'accompagnement à destination des professionnels.



- !!! Depuis 2015, l'année de césure a été mise en place pour tous les étudiants qui le souhaitent.
- ⬇ Le rapport d'information n°2926 du 1er juillet 2015, rédigé par la députée Sandrine Doucet, porte sur la validation de l'apprentissage non-formel et informel.
- ✗ D'ici à 2018 chaque État-membre de l'UE va devoir proposer un système officiel de reconnaissance formelle des acquis de l'éducation non-formelle.
- ⬇ Le décret n°2011-1009 du 24 Août 2011 précise les modalités de reconnaissance par le système d'éducation formelle de l'expérience acquise dans le cadre d'un service civique.
- ✓ Le service civique fait l'objet d'une évaluation réalisée conjointement avec le tuteur. Si la personne le souhaite, cette évaluation peut être intégrée à son livret de compétences et à son passeport orientation et formation.

Quelques idées



Information

- 📎 Diffuser les outils et rapports existants.
- ✗ Intégrer un module de «valorisation des compétences» dans la formation des services civiques pour faire en sorte que chacun soit conscient de ses droits.
- ✓ Mettre en place une stratégie de valorisation des compétences dans votre organisation/institution.



Soft Law

- ? Mettre en place une stratégie d'étude par la comparaison de la reconnaissance des acquis de l'expérience non-formelle entre universités.
- ✗ Organiser une journée de rencontre et d'échanges sur cette question spécifique avec les autorités éducatives.



Hard Law

- ✓ Apporter des changements législatifs visant à simplifier les procédures de reconnaissances formelles.

→ Des interlocuteurs privilégiés

Outre les organisations citées plus haut, il est à noter que les **agences Erasmus +, et particulièrement celle en charge du volet jeunesse du programme** peuvent venir soutenir des projets multinationaux visant à développer de nouvelles approches pour la reconnaissance des compétences et de l'apprentissage non formel. **L'agence du service civique** est également un partenaire clé pour travailler sur les questions d'engagement en France. L'association **Animafac** a développé une grande diversité d'outils pratiques pour s'assurer de la reconnaissance des compétences des étudiants engagés, tandis que **le scoutisme et le guidisme européen (AMGE et OMMS)** ont travaillé à la valorisation de l'impact social des actions de leurs membres. **Co-Travaux** a réalisé 3 études différentes et complémentaires afin de mesurer l'impact du volontariat et des chantiers sur les jeunes concernés et leur environnement.



3

Les États membres doivent développer davantage ou inclure l'éducation à la citoyenneté dans les programmes à tous les niveaux de l'éducation formelle, y conférant une perspective locale, nationale, européenne, et globale.

Les prestataires d'éducation formelle doivent inclure des méthodologies d'apprentissage non formel pour encourager la pensée critique et permettre aux jeunes de tous les milieux de développer des attitudes et valeurs pour participer activement à la société. La Commission CULT est invitée à faire progresser la discussion relative à l'éducation à la citoyenneté au Parlement européen.

Les différents ministres en charge des questions d'Education et de Jeunesse se sont réunis à Paris, à l'initiative de la France, le 17 Mars 2015 pour adopter la dite « Déclaration de Paris ». Cette déclaration pose les bases d'une réponse éducative aux différents événements du mois de janvier 2015.

Aujourd'hui, les principes de cette déclaration doivent être mis en œuvre concrètement sur le terrain. L'UE travaille à plusieurs pistes d'opérationnalisations. Il pourrait s'agir du prochain thème du Dialogue Structuré Jeunesse, mais plusieurs autres pistes seraient envisagées telles que des actions concernant la formation qualitative des enseignants, une plus grande prise en compte des compétences transversales, la mutualisation de pratiques pédagogiques innovantes et enfin une plus forte implication des projets cofinancés au niveau européen.

Dans les conclusions du conseil

Le conseil des ministres de l'UE, réunit le 23 Novembre 2015, recommande aux États de :

Coopération intersectorielle

→ PARAGRAPHE 21

Encourager et promouvoir la coopération intersectorielle et les partenariats entre les prestataires d'enseignement formel, les associations de jeunesse et les personnes qui assurent l'animation socio-éducative en vue de développer des approches coordonnées pour les programmes d'éducation à la citoyenneté tout en associant les jeunes, les enseignants, les animateurs socio-éducatifs, les parents et d'autres acteurs concernés.

Éducation aux médias

→ PARAGRAPHE 20

Promouvoir le développement de programmes d'éducation aux médias visant à développer la capacité d'analyse critique des informations dans la société de la connaissance d'aujourd'hui, ainsi que des programmes destinés à développer la maîtrise des technologies de l'information afin que les utilisateurs de ces technologies acquièrent les compétences leur permettant de consulter, gérer, évaluer et créer des informations en ligne utiles.



Ce qui existe en France



L'application FOLIOS est mise à disposition des élèves et enseignants. Il s'agit d'un support numérique qui a pour objectif de permettre aux élèves de conserver la mémoire de leur parcours, de valoriser les acquis et engagements (scolaires ou non) et de favoriser une démarche réflexive.



À l'école et au collège, le « socle commun de connaissances et de compétences » décline les compétences sociales et civiques à acquérir : le sens du dialogue, de la négociation, du consensus, le travail en équipe, le respect des règles de vie collective, le sens de la responsabilité, individuelle ou collective, le respect des autres, la civilité, le refus des stéréotypes et des discriminations.

- ✓ Plusieurs associations de jeunesse et d'éducation populaire développent des coopérations avec le secteur de l'éducation formelle pour travailler sur les questions d'éducation à la citoyenneté, aux droits de l'Homme.
- ✓ L'enseignement moral et civique porte notamment sur l'éducation aux médias et à l'information, l'enseignement du jugement, de l'argumentation, du débat, la participation à des ateliers débats et philosophiques, ...
- 📎 La déclaration de Paris promeut la « nécessité de promouvoir l'éducation à la citoyenneté et aux valeurs communes de liberté, de tolérance et de non-discrimination.

Quelques idées



Information

- ? Faire un état des lieux des pratiques existantes dans les différentes académies.
- 📎 Diffuser les outils existants (Par exemple le manuel d'éducation aux droits de l'Homme du Conseil de l'Europe)
- ✗ Favoriser les rencontres entre enseignants et acteurs de l'éducation non-formelle en vue d'établir des partenariats éducatifs.



Soft Law

- !!! Mettre en place un module de formation sur l'éducation à la citoyenneté dans les ESPE en lien avec des organisations de jeunesse et d'éducation populaire
- ? Mettre en place une étude permettant d'identifier et de valoriser l'impact de la coopération inter-sectorielle dans l'éducation à la citoyenneté.
- ✓ Renforcer ces aspects dans les relations avec les correspondants académiques.



Hard Law

- ✓ Travailler à mieux saisir ce sujet dans les décrets d'application des différentes réformes de l'école et du collège de ces dernières années.
- ✓ Lancer un travail de fond sur les contenus mais également les méthodes avec le conseil supérieur des programmes.
- !!! Créer un module d'éducation aux médias dès le plus jeune âge.

→ Des interlocuteurs privilégiés

Nous citerons bien évidemment le **CAPE (Collectif des Associations Partenaires de l'École)** dont les membres, associations, courants pédagogiques, réfléchissent ensemble à ce type d'approche, parmi elles : l'AFEV, l'AFL, les Céméa, les CMR, les cahiers pédagogiques, les EEDF, Education et Devenir, FESPI, Clubs Unesco, les Aroevens, la FNEPE, les Francas, le GFEN, l'ICEM, Léo Lagrange, la ligue de l'enseignement, l'OCCE, les PEP, Peuples et Cultures, le Planning Familial, RERS, ATD quart monde.

Côté ministériel, on citera volontiers la **DGESCO (Direction Générale de l'Enseignement SCOLAire)** qui a une sous-direction de la vie scolaire, des établissements et de l'action socio-éducative avec laquelle des coopérations sont possibles. Cette direction est en charge de la mise en œuvre du « nouveau Parcours Citoyen » récemment renforcé.



4

Afin d'impliquer davantage les jeunes dans la vie démocratique, les États membres et les pouvoirs locaux sont invités à mettre en place des programmes pilotes en commençant par le niveau local, où l'âge de vote est abaissé à 16 ans, accompagnés d'une préparation adéquate, y compris une éducation civique de qualité

Le droit de vote à 16 ans a été expérimenté dans quelques-uns des états-membres de l'UE. On citera notamment l'Autriche et certains Landers Allemands sur des élections locales ou régionales. Cette recommandation propose d'étendre géographiquement ces expérimentations en les couplant avec des programmes de sensibilisation au vote.

Cette disposition ne fait pas consensus en France, tant au niveau des pouvoirs publics que pour les associations ou les jeunes eux même. L'étude sur le vote de l'Anacej, publiée en 2015, met en lumière le fait que plus de 60% des jeunes estiment qu'il s'agit d'une « mauvaise idée » pour réduire l'abstention. Toutefois, d'autres travaux s'appuyant sur d'autres expériences européennes ont démontré un impact positif du vote à 16 ans sur la participation des jeunes.

→ Dans les conclusions du conseil

Le conseil des ministres de l'UE, réunit le 23 Novembre 2015, recommande aux États de :

Droit de vote à 16 ans

→ PARAGRAPHE 24

Étudier l'opportunité d'abaisser le droit de vote à 16 ans pour les élections locales et régionales en tenant compte des réalités et des cadres juridiques nationaux.

→ Ce qui existe en France



France Stratégie, un organisme d'expertise, de réflexion et de concertation, attaché aux services du Premier Ministre, recommande dans son rapport « Reconnaître, Valoriser, Encourager l'engagement des jeunes » de lancer un débat national autour du vote à 16 ans et d'analyser les résultats des expériences étrangères.



Le Cnajep a réalisé, en 2014, une étude sur l'engagement des jeunes dans les instances et la vie démocratiques des organisations de jeunesse et d'éducation populaire.



L'assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe plaide pour un abaissement du droit de vote à 16 ans qui permettrait de faire entrer le discours intergénérationnel dans les parlements et d'amener des thématiques propres à la jeunesse à l'ordre du jour du débat politique, dans un contexte de vieillissement global de la population électorale.



L'Institut National de la Jeunesse et de l'Éducation Populaire a publié de nombreuses études sur le sujet de l'implication des jeunes dans la prise de décision politique.

Quelques idées



Information



Mettre en place une compilation des résultats des différentes enquêtes sur le sujet.



Soft Law



Mettre en place un cadre d'expérimentation sur des enjeux locaux.



Organiser une formation au plaidoyer sur ce sujet pour les jeunes.



Organiser un débat sur la question du droit de vote.



Lancer une consultation sur le sujet auprès de jeunes



Hard Law



Faire adopter le concept de pré-majorité qui puisse permettre de prendre en compte la voix de jeunes de plus de 16 ans.

→ Des interlocuteurs privilégiés

Comme il est dit plus haut, le sujet ne fait pas consensus en France. Très peu d'organisations y ont travaillé, on peut citer l'**Anacej** qui l'a soumis en tant que proposition pour améliorer la participation des jeunes aux élections dans le cadre de l'étude « les jeunes et le vote ».

Le **Forum Français de la Jeunesse** porte également une réflexion sur le droit de vote et d'éligibilité à partir de 16 ans. Cette réflexion est notamment présentée dans son « Avis n°4 ».





5

En mettant en œuvre des structures transparentes, durables et collaboratives, et en proposant un soutien financier, les autorités des niveaux local, régional et national doivent garantir la pleine participation des ONG de jeunesse dans les processus décisionnels liés aux politiques qui concernent les jeunes.

La question de la pleine participation des organisations de jeunesse éclipse un autre aspect important de cette recommandation : celui des « processus décisionnels ». L'enjeu de cette recommandation ne peut pas être pleinement saisi sans avoir une vision claire et formalisée des processus de prise de décision et sur l'implication des organisations : comment sont choisis les sujets, quel est le calendrier d'une prise de décision, quelles en sont les modalités, qui a quelle fonction dans ce processus ?

Par la suite, il convient également d'être en mesure de définir ce que l'on entend par « pleine participation » des organisations de jeunesse. Quelle est leur légitimité démocratique ? Comment aller plus loin que la simple consultation et engager les organisations de jeunesse de l'élaboration à l'évaluation des politiques publiques ?

→ Dans les conclusions du conseil

Le conseil des ministres de l'UE, réunit le 23 Novembre 2015, recommande aux États de :

Processus de participation

→ PARAGRAPHE 25

Soutenir les jeunes, l'animation socio-éducative et les associations de jeunesse et reconnaître la valeur de leurs travaux lorsque l'on élabore des formes diverses de participation politique, y compris des pétitions, des manifestations et des campagnes, ainsi que le recours à la culture, aux arts et aux sports, étant donné que ces instruments permettent une expression diversifiée d'opinions et un accès diversifié à la participation politique, en particulier lorsqu'il s'agit de s'adresser aux jeunes les moins favorisés.

Dialogue

→ PARAGRAPHE 29

Explorer et étendre les possibilités de dialogue aux niveaux local, régional et national entre les jeunes et les responsables politiques dans tous les domaines d'action qui concernent les jeunes.



→ Ce qui existe en France



Durant l'année 2015, le ministère de la ville, de la jeunesse et des sports a organisé une série de « Rendez-vous territoriaux », visant à préparer le Comité Interministériel à la Jeunesse de juillet 2015.



Le Cnajep a élaboré des propositions pour la révision des processus de prise de décision et de l'implication des organisations de jeunesse dans ceux-ci.



Le Mouvement associatif a rédigé une charte à destination des associations et des collectivités afin de clarifier leurs relations dans le cadre de la co-construction des politiques publiques.



La circulaire « Valls » du 29 Septembre 2015 sur les relations entre pouvoirs publics et association, reconnaît le rôle des associations dans « la construction de réponses originales et pertinentes aux enjeux actuels ».

- ✓ Il est possible d'utiliser l'action 3 du programme Erasmus + pour assurer la rencontre et le dialogue entre jeunes décideurs publics.
- ⬇ La loi NOTRe prévoit la création d'espace partagés d'orientation politique: les Conférence Territoriales de l'Action Publique. Elles peuvent servir à la co-construction des politiques de jeunesse.

Quelques idées



Information

- 📎 Diffuser la circulaire du Premier Ministre qui précise les relations entre associations et pouvoirs publics, ainsi que les ressources que ces derniers doivent allouer à cette coopération.
- !!! Organiser une rencontre/formation autour du Dialogue Structuré dans votre structure.
- 📎 Écrire un guide de construction collective de la décision publique.



Soft Law

- !!! Essayer de connecter différentes initiatives existantes pour les inscrire dans un processus.
- !!! Établir conjointement, entre organisations et pouvoirs publics, une modélisation des processus de prises de décisions.
- ? Renforcer l'évaluation conjointe des politiques publiques.
- !!! Publier et mettre en ligne obligatoirement et largement les dépenses de fonctionnement et salaires des élus.



Hard Law

- 📎 Établir un décret précisant les rôles et fonctions des espaces de travail paritaires états / associations.
- ✓ Adopter une loi pour la mise en œuvre d'un Dialogue Structuré national reprenant les standards de qualité du processus européen.
- ⬇ Faire inscrire les sujets jeunesse et la coopération avec la société civile dans le règlement intérieur de la CTAP de votre région.
- ? Mettre en place une évaluation citoyenne en fin de mandat avec des indicateurs définis sur la base des promesses électorales. Créer pour cela une commission qui serait tirée au sort parmi les citoyens.

→ Des interlocuteurs privilégiés

Dans chaque région, **un délégué à la vie associative** a pour mission d'informer, former, accompagner les acteurs en vue de favoriser la vitalité du tissu associatif local pour apporter des réponses innovantes aux enjeux actuels de la société. Le Comité Interministériel à l'Égalité des Chances a nommé des **délégués du Gouvernement** afin d'organiser le dialogue avec les habitants et la co-construction de l'action publique. Également, la mise en place de **Conférences Territoriales de l'Action Publique** (CTAP) établies par la loi NOTRe, ouvre de nouvelles opportunités de co-construction des politiques territoriales. L'action envers la jeunesse peut être inscrite dans ces CTAP.

Le **Forum Français de la Jeunesse** est désigné comme « partenaire principal, mais non exclusif » de l'Etat dans le Plan Priorité Jeunesse du gouvernement et le **Cnajep**, coordinateur national du Dialogue Structuré, est prêt à organiser partout sur le territoire des « séminaires d'appropriation » des principes du Dialogue Structuré.



6

La Commission européenne et les États membres doivent mettre en place un cadre qui encourage l'engagement des responsables politiques en faveur d'une prise de décisions partagée avec les jeunes, en fournissant aux politiciens tous les outils nécessaires pour développer, mettre en place et évaluer les politiques

Cette recommandation est centrale dans le texte finalement adopté par le conseil des ministres de l'UE puisque celui-ci demande aux États-membres de mettre en place ou développer des stratégies autour de la participation des jeunes, lesquelles sont censées englober les autres propositions.

Il est important de noter dans cette recommandation que l'idée est d'investir les élus et décideurs publics plus que les jeunes dans une coopération avec la société civile. Cet aspect semble le plus difficile à travailler, tant il peut dépendre du bon vouloir des représentants. Cependant, rien n'est immuable et nous verrons qu'il existe déjà des idées pour s'attaquer à ce chantier.

Dans les conclusions du conseil

Le conseil des ministres de l'UE, réunit le 23 Novembre 2015, recommande aux États de :

Stratégies nationales

→ PARAGRAPHE 17

Élaborer, mettre en oeuvre ou poursuivre le développement de stratégies nationales, régionales et/ou locales, des programmes, des structures ou d'autres mécanismes pertinents visant à renforcer la participation politique de tous les jeunes, en particulier les jeunes moins favorisés. Ces mécanismes devraient être fondés sur des connaissances et des données probantes, sur une coopération intersectorielle et associer tous les acteurs importants. L'élaboration de stratégies de participation effectives devrait se faire en associant le groupe cible pendant les phases de planification, de mise en oeuvre, de suivi et d'évaluation.

Formation des élus

→ PARAGRAPHE 23

Développer et fournir aux responsables politiques des informations et des possibilités de formation sur des méthodes et des outils de communication et de participation appropriés et adaptés aux jeunes en vue de faciliter l'ouverture et la compréhension.

Ce qui existe en France



Le rapport de France Stratégie, organe de réflexion stratégique rattaché au Premier Ministre, propose un ensemble de solutions pour inciter à un rajeunissement des élus et des thèmes abordés en politique.



La création d'un Comité Interministériel à la Jeunesse, et la nomination d'un Délégué Interministériel à la Jeunesse en 2014 visent à ce que les questions de jeunesse puissent être mieux prises en compte dans les politiques gouvernementales.



Le plan Priorité jeunesse prévoit de renforcer la place des jeunes dans l'espace public, notamment en favorisant leur engagement dans les syndicats, partis politiques et structures associatives.

Quelques idées



Information

-  Demander une audience auprès de vos élus pour faire un état des lieux des actions de co-construction des politiques publiques.
-  Envoyer ce manuel à vos décideurs et s'en servir de base de travail.
-  Organiser des formations à destination d'élus sur le travail de coopération avec les jeunes.



Soft Law

-  Mettre en place une charte par les organisations de jeunesse, une charte juridiquement non-contraignante portant sur l'investiture de jeunes lors des élections. La faire signer par différents partis politiques.
-  Développer une charte pour la réduction du protocole entre organisations de la société civile et personnalités politiques qui puisse s'appliquer sur le travail bilatéral direct qu'ils pourraient avoir.



Hard Law

-  Établir des quotas de jeunes dans l'investiture à des élections.
-  Mettre en place un encadrement plus strict du cumul des mandats.
-  Mettre en œuvre le principe « électeur = éligible ».
-  Mettre en place, avec les autorités concernées, le tirage au sort d'un parlement des jeunes.

→ Des interlocuteurs privilégiés

L'**Anacej**, organise de manière régulière des formations, rencontres et séminaires à destination d'élus qui souhaiteraient développer les méthodes de participation des jeunes à la décision politique. Le **Parlement Européen des Jeunes** favorise également les rencontres sur l'ensemble du territoire entre jeunes et décideurs publics.

Au niveau régional, beaucoup de **CRAJEPs** sont des acteurs qui permettent à des élus ou des décideurs publics de rencontrer des jeunes, de débattre avec eux et de prendre en compte leur avis dans l'élaboration des politiques qui les concernent.





7

Les politiciens de tous les niveaux confondus doivent constamment appliquer une culture politique ouverte et inclusive de communication à l'aide de multiples méthodes ciblant les jeunes et ce en vue de garantir la transparence et la responsabilité des politiciens.

La transparence et la moralisation de la vie publique sont au cœur d'un vieux débat français. Si la finalité fait très largement consensus, les moyens, et notamment le recours à des instruments légalement contraignants, sont nettement plus compliqués à mettre en place.

Le point central ici est la question de la « responsabilité » du personnel politique, *accountability* en anglais, c'est-à-dire la capacité à rendre des comptes et assumer la responsabilité de ses actes politiques face à la société civile et aux électeurs.



Dans les conclusions du conseil

Le conseil des ministres de l'UE, réunit le 23 Novembre 2015, recommande aux États de :

Cultures de la participation

→ PARAGRAPHE 32

Développer à tous les niveaux de gouvernement une culture de la prise de décision qui soutienne les processus de participation par les jeunes et fondés sur une dynamique ascendante qui soit ouverte aux initiatives informelles des jeunes.

Ce qui existe en France



La Haute Autorité pour la Transparence de la Vie Publique est un organisme indépendant dont les membres sont irrévocables.



Des organisations indépendantes, telles que l'association « Regards Citoyens » permettent de suivre l'actualité de nos élus, leurs prises de positions, leur assiduité ...



La loi du 11 Octobre 2013 développe un ensemble de mesures pour assurer la transparence de la vie politique. Toutefois ce texte se concentre plus sur les questions de conflits d'intérêt que sur l'accès du citoyen aux processus décisionnels.



L'Union européenne a développé un site qui permet de suivre le dialogue interinstitutionnel dans la plupart des processus : prelex.eu



La grande majorité des activités parlementaires est aujourd'hui filmée et diffusée sur internet. Il est possible de suivre les débats à distance.



Le site jeunes.gouv.fr vise à ce que les jeunes puissent obtenir les informations qui leur sont nécessaires sur les politiques de jeunesse françaises.

Quelques idées



Information



!!! Valoriser l'accès des jeunes aux outils de suivi du travail effectué par nos représentants.



!!! Former à la compréhension des processus de décision dans le domaine de la jeunesse.



Soft Law



!!! Mettre en place un observatoire des politiques de jeunesse visant à rendre public les débats, propositions, et travaux des décideurs politiques.



!!! Favoriser l'implication de la «presse jeunesse» dans le suivi des décisions politiques.



Hard Law



✓ Travailler à la création d'un processus cyclique et ouvert de participation thématique sur un sujet.

→ Des interlocuteurs privilégiés

Sur les questions de presse d'initiative jeunesse, un des moyens de travailler la culture de la transparence en politique, l'association **Jets d'Encre** travaille à favoriser la création de médias indépendants, pilotés par des jeunes.

Provox est également présent sur les réseaux sociaux, afin de diffuser des informations sur les questions de politiques européennes de jeunesse. En plus d'assurer des consultations et un travail collaboratif, nous essayons d'assurer un maximum de retours aux jeunes sur les décisions qui les concernent.

En dehors du strict champ des politiques de jeunesse, des associations comme **Regards citoyens** ou des sites internet comme **Voxe** ont mis en place des outils indépendants de suivi du travail des députés ou des sénateurs.



8

Le travail socio-éducatif et son rôle crucial pour encourager la participation politique, qui repose sur les valeurs de la diversité, des droits humains, de la démocratie et de la pensée critique, doit être renforcé.

Par conséquent, la Commission européenne et les États membres doivent fournir les ressources nécessaires au secteur de la jeunesse, notamment un financement structurel et de projets; les structures de soutien nécessaires, telles qu'un cadre législatif, des réseaux et des formations; et la reconnaissance formelle, sociale et politique du travail de jeunesse et de l'apprentissage non formel.

Dans le cadre de la consultation que nous avons portée dans le cadre de ce cycle de travail nous avons remarqué que pour beaucoup de jeunes, la culture politique se développe au sein d'organisations de jeunesse et d'éducation populaire. La question de la reconnaissance de la contribution de ce secteur bute souvent sur des problèmes plus de méthodologie que de volonté politique. Réfléchir au sens que l'on porte à la reconnaissance est primordial et cette recommandation conjointe propose plusieurs pistes à explorer.

→ Dans les conclusions du conseil

Le conseil des ministres de l'UE, réunit le 23 Novembre 2015, recommande aux États de :

Soutien au travail de jeunesse

→ PARAGRAPHE 34

Renforcer les démarches participatives dans les structures éducatives [...] afin de promouvoir le développement de compétences sociales basées sur les valeurs démocratiques et les droits de l'Homme, tels que la liberté d'expression et le respect de la diversité [...] à travers l'exercice quotidien de principes démocratiques.

Information jeunesse

→ PARAGRAPHE 20

Promouvoir la mise en place et le développement d'organisations et/ou de structures aux niveaux national, régional et local représentant les intérêts [...] des étudiants vis-à-vis des structures d'éducation formelle.

→ Ce qui existe en France



L'agrément « Jeunesse et Education Populaire » permet la reconnaissance d'organisations permettant un accès des jeunes à leurs instances dirigeantes. Cet agrément peut permettre de recevoir un soutien financier dans certaines conditions.



Le FONJEP permet de soutenir l'emploi salarié dans les organisations de jeunesse et d'éducation populaire. Il est piloté de manière conjointe par les organisations de jeunesse et l'État.



Le réseau d'information jeunesse est un relai pour soutenir le travail de jeunesse à tous les échelons.



La circulaire « Valls » du 29 Septembre 2015 reconnaît la contribution des associations dans la réponse aux défis sociétaux et encourage l'établissement de « Conventions Pluriannuelles d'Objectifs » pour favoriser le travail en coopération sur des bases de long-termes.



Le Fond d'Expérimentation pour la Jeunesse, permet de soutenir les nouvelles initiatives d'associations qui ont besoin d'être développées et soutenues.

Quelques idées



Information



Mettre en place une campagne de valorisation de l'impact des organisations de jeunesse dans l'éducation politique des jeunes.



Organiser une formation «Provox» au sein des organisations de jeunesse et d'éducation populaire.



Soft Law



Faire évoluer l'agrément Jeunesse et Education Populaire pour y intégrer les questions de soutien à la participation politique.



Mettre en place une étude sur l'impact des organisations de jeunesse sur la participation politique des jeunes.



Créer un réseau informel d'élus ayant un parcours dans l'éducation populaire.



Favoriser l'intégration de l'éducation populaire dans les politiques éducatives globales.



Créer des lieux physiques pour incarner les espaces de participation.



Hard Law



Mettre en place un congé d'engagement pour les jeunes investis dans des organisations de jeunesse ou d'éducation populaire.

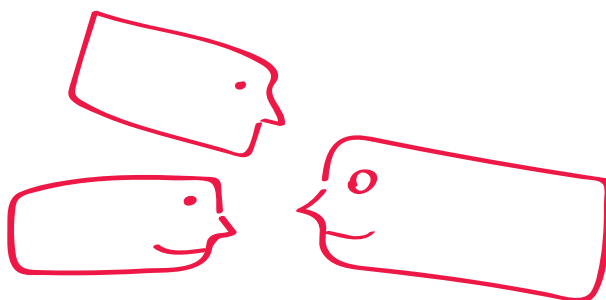


Mettre en place un système de reconnaissance et de validation de l'éducation non-formelle.

Des interlocuteurs privilégiés

Bien sûr, il nous faut citer les 2 principales têtes de réseaux dans le domaine de la jeunesse que sont le **Cnajep (Comité pour les relations nationales et internationales des associations de jeunesse et d'éducation Populaire)** et le **FFJ (Forum Français de la Jeunesse)**. Ces 2 coordinations associatives rassemblent une grande partie des organisations de jeunesse et d'éducation populaire en France afin qu'elles puissent coopérer entre-elles et établir des liens avec les pouvoirs publics.

Côté ministériel, c'est la **DJEPVA (Direction de la Jeunesse, de l'Education Populaire et de la Vie Associative)** ou les services déconcentrés de l'État qui assurent la mise en œuvre de la reconnaissance par l'État du travail de jeunesse mis en œuvre en France.





9

Les institutions européennes et les États membres sont encouragés à établir des initiatives intersectorielles et des partenariats de longue durée à tous les niveaux avec les animateurs socio-éducatifs et les organisations non gouvernementales en vue de transférer les connaissances et de développer les compétences en participation politique de tous les jeunes.

13

Les États membres et les organisations de jeunesse doivent reconnaître et mieux utiliser les formes alternatives de participation politique des jeunes pour enrichir le débat et les processus décisionnels.

La définition de « formes Alternatives de participation politique » dans ce contexte est à comprendre dans le sens de « toutes les formes de participation politique qui se déroulent en dehors du système institutionnalisé » comme voter ou être candidat à une élection. Les études le démontrent, l'expliquent et le réexpliquent, les jeunes ne sont pas moins engagés qu'auparavant, mais les formes de leur engagement évoluent et se trouvent parfois en dehors du champ de vision du système démocratique français.

Les nouvelles formes de participation, particulièrement quand elles sont peu formalisées, peuvent être difficile à appréhender et à prendre en compte par les institutions, lesquelles sont, par nature, basées sur les processus les plus traditionnels de démocratie.

Dans cette recommandation, la coopération entre acteurs de la participation des jeunes est vue comme un outil pour permettre aux institutions de reconnaître ces formes de participation, c'est-à-dire les identifier, se les approprier, les comprendre et finalement les intégrer dans leurs processus.

Dans les conclusions du conseil

Le conseil des ministres de l'UE, réunit le 23 Novembre 2015, recommande aux États de :

Reconnaissance

→ PARAGRAPHE 25

Soutenir les jeunes, l'animation socio-éducatif et les associations de jeunesse et reconnaître la valeur de leurs travaux lorsque l'on élabore des formes diverses de participation politique, y compris des pétitions, des manifestations et des campagnes, ainsi que le recours à la culture,

aux arts et aux sports, étant donné que ces instruments permettent une expression diversifiée d'opinions et un accès diversifié à la participation politique, en particulier lorsqu'il s'agit de s'adresser aux jeunes moins favorisés.



Outils informatiques

→ PARAGRAPHE 26

Élaborer des outils numériques pour la participation politique des jeunes combinés à des activités en présentiel et développer des formations appropriées pour les enseignants, les animateurs socio-éducatifs, les formateurs et les agents multiplicateurs qui travaillent avec différents groupes cibles dans des contextes d'éducation formelle et d'apprentissage non formel afin d'aller au-devant des jeunes à tous les niveaux; reconnaître et associer les canaux existants d'information des jeunes et ceux qui apportent l'information aux jeunes aux niveaux européens, national, régional et local.



→ Ce qui existe en France

-  Le chantier 11 du plan priorité jeunesse vise à « Reconnaître et valoriser l'engagement associatif, syndical, politique des jeunes ».
-  La dynamique Provox permet à des jeunes et des organisations de jeunesse d'apporter leur contribution à un processus de décision, tout en restant maîtres des formes et des méthodes utilisées pour assurer leur participation.
-  Le député Jean Pierre Allossery a développé la notion de parcours citoyen comme base d'une politique nationale de l'engagement et a effectué des préconisations pour une meilleure reconnaissance des différentes pratiques de participation au sein de son avis n°2261 de novembre 2014.
-  L'organisation de rendez-vous territoriaux, où les ministres membres du Comité Interministériel à la jeunesse ont pu rencontrer des jeunes en préalable de leurs décisions. Ces rendez-vous ont pu permettre de prendre en compte une participation citoyenne associative en dehors des cadres les plus traditionnels.

Quelques idées



Information



Encourager les études sur les différentes formes de participation, leur identification et leur reconnaissance.



Lancer un appel à contribution/à projet innovants sur les questions de participation et d'identification des centres de décisions concernant les politiques publiques de jeunesse pour que les jeunes puissent y concentrer leur action.



Soft Law



Mettre en place des partenariats locaux et régionaux pour travailler à la reconnaissance des différentes pratiques de participation.



Mettre en place des conventions associations-pouvoirs publics pour faire valoir des contributions associatives sur différents sujets.



Hard Law



Valoriser l'engagement des étudiants sous différentes formes en attribuant un congé d'engagement pour participer à différentes actions d'engagement.



Créer un statut de citoyen engagé qui puisse protéger les jeunes expérimentant de nouvelles formes de participation.

→ Des interlocuteurs privilégiés

Le SCN **INJEP**, Institut National de la Jeunesse et de l'Éducation Populaire est notamment un observatoire des pratiques et usages de la jeunesse, y compris sur les nouvelles formes de participation. L'ensemble des organisations d'éducation populaire font vivre la participation via différentes formes : le sport comme outil d'émancipation avec l'**UFOLEP** ou la culture pour s'exprimer comme les **Maisons de la Jeunesse et de la Culture**. Il serait bien sûr vain de vouloir une liste exhaustive d'acteurs des diverses formes de participation. Le **Forum Français de la Jeunesse** a publié en 2014, un Avis «Le vote et la participation des jeunes en France» contenant les principaux constats sur la participation citoyenne des jeunes et 19 propositions concrètes permettant la participation démocratique des jeunes.



10

Les organisations privées et publiques doivent impliquer les jeunes de tous les milieux et identités dans le développement, la mise en place et le contrôle des outils en ligne pour la participation politique des jeunes.

Pour garantir la reconnaissance de la participation des jeunes et assurer leur participation aux processus politiques, les outils en ligne doivent être combinés à des méthodes hors ligne et disposer d'une phase de suivi lors de laquelle les décideurs expliquent comment les contributions des jeunes ont été prises en compte

11

Pour garantir l'accès des jeunes à l'information et à des possibilités de faire l'expérience d'outils favorisant la participation politique, les États membres doivent garantir que des formations sur l'existence et l'utilisation de tels outils soient proposées aux enseignants et aux autres personnes qui travaillent avec les jeunes.

Lors de la consultation jeunesse qui s'est tenue dans le cadre de ce cycle de travail nous avons observé une ambivalence dans la relation des jeunes français au numérique. Si les Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication et leurs usages, en particulier l'utilisation des réseaux sociaux, sont vues comme un formidable outil de débat, d'échange et de mobilisation, ces mêmes technologies font également l'objet d'une certaine méfiance.

Qu'il s'agisse d'une méfiance quant à la potentielle manipulation par des personnes mal intentionnées ou des limites de l'outil : désinhibition liée à l'anonymat, « clic-facile » qui ne favorise pas l'engagement réel, ... une grande partie de nos contributeurs souligne le fait que l'usage de ces technologies doit toujours s'inscrire dans des processus réels de décision et être complémentaire à des actions hors-ligne.

Dans les conclusions du conseil

Le conseil des ministres de l'UE, réunit le 23 Novembre 2015, recommande aux États de :

Complémentarité des outils

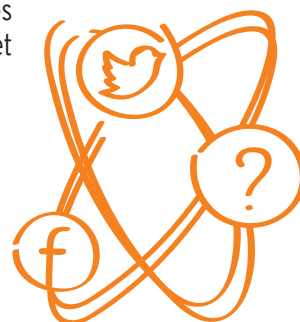
→ PARAGRAPHE 26

Élaborer des outils numériques pour la participation politique des jeunes combinés à des activités en présentiel et développer des formations appropriées pour les enseignants, les animateurs socio-éducatifs, les formateurs et les agents multiplicateurs qui travaillent avec différents groupes cibles dans des contextes d'éducation formelle et d'apprentissage non formel afin d'aller au devant des jeunes à tous les niveaux; reconnaître et associer les canaux existants d'information des jeunes et ceux qui apportent l'information aux jeunes aux niveaux européens, national, régional et local.

Formation

→ PARAGRAPHE 23

Développer et fournir aux responsables politiques des informations et des possibilités de formation sur des méthodes et des outils de communication et de participation appropriés et adaptés aux jeunes en vue de faciliter l'ouverture et la compréhension.



→ Ce qui existe en France

-  En 2014, l'État a lancé un appel à projet innovants intitulé : « Éducation populaire pour et par les jeunes : Pratiques numériques, lieux innovants et médias de jeunes ».
-  Le site jeunes.gouv.fr a en partie la vocation d'informer les jeunes sur les décisions les concernant mais n'est pas un outil en soi.
-  La grande enquête « Génération Quoi » a permis d'allier consultation en ligne, réponse d'hommes et de femmes politiques, travaux de chercheurs pour aboutir à une émission accessible et grand public.
-  L'offre de formation pour les professionnels du secteur de la jeunesse contient des modules sur les questions d'utilisation des réseaux sociaux.

Quelques idées



Information

-  Informer sur cette recommandation conjointe dans toute démarche d'utilisation des outils informatiques dans le dialogue avec les jeunes.
-  Publier un état des lieux des outils innovants existants abordant les questions liées au numérique



Soft Law

-  Créer une association pour l'éducation populaire en ligne.
-  Mettre en place des formations à l'utilisation des NTIC dans le dialogue avec les jeunes pour les autorités publiques et les travailleurs de jeunesse
-  Assurer la participation des associations de jeunesse et d'éducation populaire dans la création d'outils en ligne dans le cadre des politiques publiques.
-  Mettre en place des espaces de démocratie participative pour les jeunes.



Hard Law

-  Instaurer des processus clairs et définis de participation des jeunes visant à toucher le plus grand nombre.

→ Quelques bonnes adresses

L'**AFEV**, en partenariat avec différents médias a mis en place la ZEP - Zone d'Expression Prioritaire qui est un espace d'expression, d'échange et de dialogue, un média « jeune et participatif ». Il ne s'agit pas du suivi d'un processus de prise de décision, mais constitue un bon exemple en ce qui concerne les possibilités de participation des jeunes à l'expression publique.

Certaines associations, comme la **Quadrature du net** par exemple, possèdent une grande expertise sur les questions de libertés individuelles et d'expressions sur le net, les questions de partage du savoir et des connaissances sur le net. Par ailleurs, la **Fondation Internet Nouvelles Générations**, une plateforme multi acteurs accompagne des projets innovants dans les nouveaux usages numériques.



12

Les États membres ainsi que les pouvoirs locaux et régionaux doivent promouvoir l'établissement et le renforcement de conseils locaux et régionaux de jeunesse démocratiques ou d'autres plateformes de jeunesse équivalentes qui doivent être ouverts, inclusifs et durables pour soutenir et permettre aux jeunes de tous les milieux et identités de participer et s'engager dans des processus décisionnels conformément à la Charte révisée sur la participation des jeunes à la vie locale et régionale (Congrès des Pouvoirs locaux et régionaux, Conseil de l'Europe).

Malgré l'immense diversité des pratiques de participation des jeunes qui prévaut dans les différentes collectivités locales françaises, c'est cet échelon qui est considéré par les jeunes comme le plus facile d'accès pour un premier engagement.

La question qui se pose à travers cette recommandation est quel sens donner à l'expression « Renforcement des conseils ». S'agit-il d'un renforcement de leur poids politique ? Du nombre de jeunes inclus ? Des moyens alloués ? L'enjeu de la mise en place de cette recommandation en France se situe bien là.

→ Dans les conclusions du conseil

Le conseil des ministres de l'UE, réunit le 23 Novembre 2015, recommande aux États de :

Conseils de jeunes

→ PARAGRAPHE 22

Permettre et faciliter l'élaboration de processus de participation, tels que les conseils de la jeunesse, en étroite collaboration avec les autorités publiques locales et régionales en vue de donner aux jeunes la possibilité de faire entendre leur voix dans les processus de prise de décision aux niveaux local et régional.

→ Ce qui existe en France



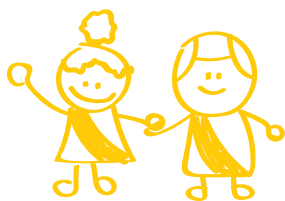
Les conseils d'enfants et de jeunes existent depuis plus de 30 ans et pourtant aucune réglementation précise ne les concerne.



Les Maisons Familiales Rurales de Poitou-Charentes ont mis en place des budgets participatifs en lien avec le Conseil Régional pour améliorer les conditions d'usages et de travail dans ces structures.



La convention internationale des Droits de l'Enfant comporte des injonctions concernant la question du droit d'expression, d'association et de participation qui peuvent être utilisées dans le cadre de conseil de jeunes mineurs.



Le code général des collectivités territoriales prévoit la création par une municipalité de comité consultatif, un conseil de jeunes peut en être un.



L'Anacej propose des formations pour les collectivités (élus ou fonctionnaires) qui souhaiteraient mettre en place un dispositif de participation type conseil de jeunes.

Quelques idées



Information



Organisation de rencontres et de formations d'élus sur le sujet.



Soft Law



Co-construire une charte portant sur le renforcement des conseils entre jeunes et collectivités territoriales.



Créer des conseils sur la base d'initiatives associatives.



Valoriser les espaces d'échanges entre les citoyens tels les conseils de quartiers, les conseils citoyens ou les conseils de développement.



Hard Law



Renforcer le rôle des conseils consultatifs dans le code général des collectivités.



Nos bonnes adresses

Nous citerons volontiers l'**Anacej**, Association Nationale des Conseils d'Enfants et de Jeunes qui au travers de ses actions de publication, de formation, d'accompagnement et d'expression politique œuvre quotidiennement pour la reconnaissance et le renforcement des conseils d'Enfants et de Jeunes sur le territoire.

Le **Forum Français de la Jeunesse** est également dans la logique de créer des Forum Régionaux de la Jeunesse ayant pour objectif de créer du lien entre les organisations gérées par les jeunes à un niveau régional et leur permettre de travailler ensemble sur les politiques publiques.



14

Les institutions de l'UE et les États membres doivent initier ou améliorer la coopération et la communication politique intersectorielles, concernant les jeunes à tous les niveaux, et permettre une collaboration durable entre toutes les parties prenantes appropriées, et en impliquant particulièrement les jeunes.

Condition nécessaire au développement d'une politique de jeunesse efficace et à la prise en compte réelle de la participation des jeunes, la coopération intersectorielle est au cœur des recommandations conjointes du IV^{ème} cycle de travail.

La consultation jeunesse menée entre décembre 2014 et janvier 2015 a mis en lumière l'intérêt que les jeunes peuvent porter sur différents secteurs qui les concernent directement (comme l'éducation, les transports, ...) mais également ceux qui les concernent en tant que citoyens de pleins droits (relations internationales, affaires sociales, économie, ...)

→ Dans les conclusions du conseil

Le conseil des ministres de l'UE, réunit le 23 Novembre 2015, recommande aux États de :

Coopération éducative

→ PARAGRAPHE 18

Encourager et promouvoir la coopération intersectorielle et les partenariats entre les prestataires d'enseignement formel, les associations de jeunesse et les personnes qui assurent l'animation socio-éducative en vue de développer des approches coordonnées pour les programmes d'éducation à la citoyenneté tout en associant les jeunes, les enseignants, les animateurs socio-éducatifs, les parents et d'autres acteurs concernés.

Secteurs politiques

→ PARAGRAPHE 29

Explorer et étendre les possibilités de dialogue aux niveaux local, régional et national entre les jeunes et les responsables politiques dans tous les domaines d'action qui concernent les jeunes.

→ Ce qui existe en France



L'arrêté 2014/18 a établi la création d'un poste de Délégué interministériel à la Jeunesse en charge de coordonner l'action gouvernementale pour ce public.



Le plan Priorité jeunesse du gouvernement est un plan intersectoriel pour la jeunesse dont la mise en œuvre nécessite une coopération intra gouvernementale.



Le Comité Interministériel à la jeunesse concerne l'ensemble des ministres dont le portefeuille a un impact sur la jeunesse : au total 24 ministères et secrétariats d'État concernés.



Le cabinet du Premier Ministre comporte un conseiller à l'action en faveur de la jeunesse qui assure également un suivi de l'action interministérielle.

Quelques idées



Information



Établir une cartographie des secteurs concernés par les politiques de jeunesse.



Diffuser de l'information sur les politiques jeunesse à différents acteurs qui ne sont pas forcément directement impliqués sur les questions de jeunesse.



Soft Law



Établir des objectifs territoriaux pour une politique de jeunesse qui puisse s'inscrire dans les différentes compétences des collectivités territoriales. Les Conférences Territoriales de l'Action Publique sont un espace pour cela.



Contribuer au développement de rapports alternatifs sur le plan gouvernemental pour la jeunesse.



Hard Law



Faire inscrire la thématique jeunesse dans le règlement de la Conférence Territoriale de l'Action Publique.



Mettre en place une loi-cadre sur les questions de jeunesse qui puisse prendre en compte cette intersectorialité.

Des interlocuteurs crédibles

Comme signalé ci-dessus, l'État s'est doté d'un **Délégué Interministériel à la Jeunesse** dont l'objectif est d'assurer une meilleure coordination de l'action publique envers ce public. L'arrêté de création précise que ce poste échoit au directeur de la DJEPVA (Direction de la Jeunesse, de l'Education Populaire et de la Vie Associative). Il s'agit d'un interlocuteur incontournable de toute action visant à renforcer le caractère intersectoriel des politiques publiques.

Parallèlement à l'action de l'État, la société civile s'est réunie au sein de la plateforme **Pour un Big Bang des politiques jeunesse**. Ce collectif rassemble différentes organisations :

Association Nationale des Conseils d'enfants et de Jeunes (Anacej), Comité pour les relations Nationales et internationales des Associations de Jeunesse et d'Education Populaire (Cnajep), Forum Français de la Jeunesse (FFJ), Fédération nationale des associations d'accueil et de réinsertion sociale (FNARS), Jeunesse Ouvrière Chrétienne (JOC), Union Nationale pour l'Habitat des Jeunes (UNHAJ), Union Nationale des Missions Locales (UNML), et de nombreux signataires...





15

Nous demandons à la Commission européenne de déterminer les règles de base pour la mise en place d'une évaluation d'impact sur les jeunes de toutes les politiques de l'UE, impliquant les jeunes et d'autres parties prenantes appropriées, pour garantir la durabilité et l'efficacité des politiques qui concernent la vie des jeunes, accroissant ainsi l'attractivité de la participation politique pour les jeunes.

La capacité à démontrer l'impact d'un processus de participation des jeunes est un élément essentiel de sa qualité ainsi qu'une condition sine qua non de son efficacité. La mobilisation de jeunes sur des actions de participation ne pourra pas être pérenne tant que l'impact de ce type de processus ne sera pas non seulement réel mais en plus démontré.

Bien sûr, l'évaluation ici ne signifie pas la mise en regard d'une politique déjà définie avec les aspirations des jeunes, mais il s'agit bien d'évaluer l'impact des politiques publiques sur la vie quotidienne des jeunes. Cette résolution vise à renforcer à la fois la responsabilité des politiciens envers leurs actions mais également à démontrer à des jeunes, potentiellement désabusés par la politique, que celle-ci garde une influence sur leur vie quotidienne.

Dans les conclusions du conseil

Le conseil de l'UE n'a pas repris directement cette recommandation

Ce qui existe en France



Le CIJ a validé le principe de la mise en œuvre d'une clause d'impact jeunesse, visant à évaluer les effets sur les jeunes de tous les textes législatifs et réglementaires avant qu'ils ne soient adoptés.



La région Poitou-Charentes a mis en place des ateliers participatifs d'évaluation qui associent l'ensemble des habitants volontaires à l'évaluation des grandes orientations régionales.



Le SCN INJEP, Institut National de la Jeunesse et de l'Education Populaire, est un observatoire qui contribue notamment à l'évaluation des politiques publiques et actions destinées aux jeunes.



L'État a construit le plan Priorité jeunesse en lien avec différents critères qui permettront de l'évaluer.



Quelques idées



Information



Diffuser largement les différentes évaluations des politiques publiques établies récemment.



Soft Law



Apporter des contributions associatives ou territoriales à l'évaluation des politiques publiques.



Établir un rapport alternatif au rapport ministériel sur les politiques de jeunesse pour apporter une vision différente à l'évaluation des politiques publiques.



Hard Law



Mettre en place les décrets d'application de la clause d'impact jeunesse.



Rendre systématique la consultation des citoyen.ne.s, et notamment des jeunes, dans le cadre de l'évaluation des politiques publiques.



Quelques adresses

Le SCN **INJEP**, Institut National de la Jeunesse et de l'Éducation Populaire est une institution de référence en France sur la question de l'évaluation des politiques publiques dans le domaine de la jeunesse. Rassemblant de nombreux chercheurs travaillant sur différents domaines d'activités, l'INJEP possède une expertise globale sur les politiques de jeunesse en France et en Europe.

Les travaux, constats et propositions, du collectif **Pour un Big Bang des politiques jeunesse**, du CNAJEP et du Forum Français de la Jeunesse sur l'évaluation des politiques publiques constituent des ressources pertinentes consultables.

→ OEUVRER SUR LES POLITIQUES DE JEUNESSE

Le cadre juridique français permet d'ores et déjà la mise en place d'actions visant à encourager la participation politique des jeunes. Il est utile de se rappeler les quelques textes existants dans les relations que vous pourrez avoir avec des décideurs publics qui y seront nécessairement contraints.

Les textes proposés ici ne représentent pas une liste exhaustive mais illustrent bien la vision de l'Etat sur la participation citoyenne à tout niveau. L'ensemble de ces documents sont publics, diffusés et diffusables.

→ La loi du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité fait partie du code général des collectivités territoriales, elle prévoit notamment que « le conseil municipal peut créer des comités consultatifs sur tout problème d'intérêt communal concernant tout ou partie du territoire de la commune. Ces comités comprennent des personnes qui peuvent ne pas appartenir au conseil, notamment des représentants des associations locales. »

→ La circulaire Valls du 29 septembre 2015 rappelle que les associations sont « au cœur de la société civile » et dans le « fonctionnement de notre modèle de société ». À ce titre elles « sont fréquemment amenées à anticiper, éclairer ou compléter l'action des pouvoirs publics, inspirant à l'État et aux collectivités territoriales de nouvelles formes d'intervention » en apportant des « réponses originales et pertinentes aux enjeux actuels ».

→ La charte européenne de participation des jeunes à la vie locale et régionale de 2003. Instrument légalement non-contraignant donne une définition et des pistes méthodologiques pour mettre en œuvre une réelle participation des jeunes sur un territoire. Elle a été rédigée par le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux, assemblée des collectivités territoriales européennes.

→ Les conclusions du CIEC, comité interministériel égalité et citoyenneté sur les questions de participation et de dialogue civil, et celles du CIJ, comité interministériel à la jeunesse, sur les questions particulière d'engagement des jeunes.

→ La loi sur l'ESS, Économie Sociale et Solidaire du 30 juillet 2014 précise que les organisations de jeunesse sont fondées à « contribuer à la lutte contre les exclusions et les inégalités sanitaires, sociales, économiques et culturelles, à l'éducation à la citoyenneté, notamment par l'éducation populaire, à la préservation et au développement du lien social ou au maintien et au renforcement de la cohésion territoriale »

→ La résolution sur la participation politique des jeunes à la vie citoyenne du conseil de l'UE du 23 novembre 2015 invitant les États-membres et leurs autorités régionales et locales à mettre en place des stratégies sur la participation politique des jeunes.

→ LES PARTIES PRENANTES

L'ensemble des travaux a été porté à tous les niveaux par des institutions et la société civile et ce tout au long du processus. Nous tenions à remercier pour leurs contributions diverses, mais surtout leur engagement :

→ Au niveau européen

Le comité directeur européen constitué :

- De la Commission Européenne
- Du Forum européen de la jeunesse
- De l'État Italien et du Forum Nazionale dei Giovani
- De l'État Letton et du Jaunatnes Padome
- De l'État Luxembourgeois et de la Conférence Générale de la Jeunesse Luxembourgeoise

L'ensemble des participants aux conférences européennes de la jeunesse, jeunes, experts, représentants ministériels, hommes et femmes politiques, ...

L'ensemble des participants à la semaine européenne de la Jeunesse qui nous ont permis de réfléchir à la mise en œuvre nationale de ces décisions européennes.

Le Groupe Jeunesse du conseil de l'UE, et les ministres ayant pris part au débat d'orientation du 18 mai 2015.

→ Au niveau national

L'ensemble des participants au Groupe National de Travail de ce cycle :

AECEE - Europe

L'Agence Erasmus + Jeunesse

L'AFS - Vivre sans frontières

Mr Jean-Pierre Allosery, député du Nord

L'Anacej

L'ANESTAPS

Animafac

L'AP2I

L'ARF - Assemblée des Régions de France

Fédération des Aroevens

Centre de Santé de Bagotelle

Le CIDJ - Eurodesk - Centre d'Information Jeunesse

Le Cnajep, Comité pour les relations Nationales et internationales des Associations de Jeunesse et d'Éducation Populaire

Les Céméa - Centres d'Entraînements aux Méthodes Éducatives Actives

La CMJCF - Confédération des MJC de France

Le bureau de la Commission Européenne à Marseille

Concordia

Le Conseil Régional d'Aquitaine

Le Conseil Régional d'Île de France

Le Conseil Régional de Lorraine

Le Conseil Régional de Poitou-Charentes
Co-Travaux
Le CRAJEP Aquitaine
Le CRAJEP Basse-Normandie
Le CRAJEP Languedoc Roussillon
Le CRAJEP Midi-Pyrénées
Le CRAJEP Picardie
Le CRAJEP Poitou-Charentes
Le CRAJEP Nord-Pas de Calais
EEDF - Éclaireuses Éclaireurs de France
EEUDF - Éclaireuses et Éclaireurs Unionistes de France
ESN - Erasmus Student Network
Études et chantiers
La FAGE, Fédération des Associations Générales Etudiantes
La FFMJC - Fédération Française des MJC
Le FFJ - Forum Français de la Jeunesse.
Les Francas
La FUAJ - Fédération Unie des Auberges de Jeunesse
Grandir Dignement
La ville d'Hellemmes
L'INJEP - Institut National de la Jeunesse et de l'Éducation Populaire
Itinéraire International
Les Jeunes Européens France
Association Jean Monnet
La JOC - Jeunesse Ouvrière Chrétienne
La Fédération Léo Lagrange

La Ligue de l'Enseignement
Mr Édouard Martin - Membre du Parlement Européen
MENESR - Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche
MVJS - Ministère de la Ville de la Jeunesse et des Sports.
Les Mouvements de la Paix
Le MRJC - Mouvement Rural de Jeunesse Chrétienne
Le Parlement Européen des Jeunes
La ville de Paris - Mairie du XVIIIème arrondissement
Pistes Solidaires
La représentation permanente de la France auprès de l'Union Européenne
Virginie Rozières, membre du parlement Européen
Les Scouts et Guides de France
La Commission Culture et Éducation du Sénat
Solidarités Jeunesses
L'UFAL, Union des Familles Laiques
L'UFOLEP - L'Union Française des Œuvres Laiques d'Éducation Physique
Union National pour l'Habitat des Jeunes
Union Rempart

→ CLOSSAIRE

Animation socio-culturelle

Voir « Travail de jeunesse »

Compétence

La compétence d'une institution définit son champ d'intervention et les fonctions qui lui sont données par la loi, ses statuts...

Collectivité territoriale

Entité juridique qui exerce des compétences sur un territoire donné. Par exemple : Un conseil régional, une mairie, ...

Comité Interministériel à la Jeunesse (CIJ)

Comité présidé par le premier ministre et rassemblant l'ensemble des membres du gouvernement dont le portefeuille est en lien avec la jeunesse (éducation, logement, affaires sociales, ...)

Conseil de l'UE

Institution représentant les états-membres de l'UE par la voix de leurs chefs de gouvernements. Le Conseil de l'UE possède plusieurs groupes thématiques (Jeunesse, Emploi, Transports, Sécurité, ...) où siègent les ministres concernés une fois par semestre. La présidence du Conseil de l'UE est une présidence tournante confiée à un état-membre différent tous les 6 mois. À chaque fois la présidence propose des priorités qui seront débattues en vue d'arriver à un accord.

Délégué Interministériel à la Jeunesse (DIJ)

Poste de coordinateur de l'action pour la jeunesse des différents ministères du CIJ.

Dialogue structuré

Le dialogue structuré est un processus de co-construction de la décision publique utilisé au niveau européen dans le domaine de la jeunesse. Il est basé sur les principes de co-pilotage, sur des attendus définis, des modalités de dialogues négociées, un calendrier commun et un sujet précis.

ECTS

European Credit Transfer System, le système européen de transfert de crédits d'études. Les crédits certifient des apprentissages dans le cadre d'un parcours étudiant, l'ECTS permet aux Etats-membres de se doter d'un cadre commun

de référence facilitant les échanges d'étudiants, la construction de programmes éducatifs conjoints, les échanges entre enseignants, ...

Éducation formelle

Nous appelons éducation formelle l'ensemble des activités et lieux d'éducation obligatoires ou le parcours éducatif est sanctionné par une certification. Le système scolaire relève de l'éducation formelle.

Éducation informelle

Lieux et activités d'apprentissages qui se font sans conscientisation nécessaire et dans un cadre informel : rencontres entre amis, relations familiales, lectures personnelles...

Éducation non-formelle

Ensemble des activités et lieux où se pratique une transmission ou un développement de savoir volontaire, lié à des méthodes actives. L'éducation non-formelle n'a pas pour objet la validation de compétences. C'est le cas par exemple d'un club de jeunes, d'un stage de musique, ...

Erasmus +

Programme intégré de l'UE sur l'éducation, la formation, la jeunesse et le sport. Ce programme est structuré autour de 3 actions clés : La mobilité des individus, la mise en place de partenariats stratégiques et le soutien à la réforme des politiques publiques. Dans chaque état une ou plusieurs agences nationales est chargée de faire le lien avec les porteurs de projets.

FONJEP

Fond de coopération pour la Jeunesse et l'Éducation Populaire, permet de rassembler et mutualiser des fonds pour l'emploi associatif dans le secteur de la jeunesse et de l'éducation populaire.

INJEP

Institut National de la Jeunesse et de l'Éducation Populaire, institut de recherche sur les questions de jeunesse et d'éducation populaire.

NTIC

Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication

Plan Priorité Jeunesse

Plan pluriannuel développé par l'Etat français pour développer une approche Trans sectorielle de son action jeunesse entre 2012 et 2017.

Principe de subsidiarité

Le principe de subsidiarité consiste à réserver uniquement à l'échelon supérieur - ici l'Union Européenne - uniquement ce que l'échelon inférieur - les états-membres - de l'UE - ne pourrait effectuer que de manière moins efficace. En d'autres termes, les politiques de jeunesse de l'UE n'ont pas vocation à remplacer celles des états mais à les compléter, les mettre en synergies et à y apporter une valeur ajoutée.

Provox

Provox est le nom donné au dialogue structuré en France. C'est à la fois des événements, un label, des outils, un site internet, de l'accompagnement de projets et une présence sur les réseaux sociaux.

Recommandations conjointes

Les recommandations politiques rédigées conjointement par des jeunes délégués et par les états-membres.

Serious Game

Jeu vidéo sérieux. Utiliser le support du jeu vidéo pour soutenir le développement d'apprentissages : mise en situation, évaluation des choix, mise en place de parcours, ...

Travail de jeunesse

La 2ème conférence européenne sur le travail de jeunesse a défini ce terme : « Le travail de jeunesse, c'est cultiver l'imagination, l'esprit d'initiative, la socialisation, la participation et les envies des jeunes. Il se base sur des principes d'éducation, d'empowerment, de participation, d'expression et d'inclusion. De par les activités, le jeu, le plaisir, la militance, l'échange d'informations, la mobilité, le volontariat, le collectif et le débat, le travail de jeunesse encourage les jeunes à comprendre quelle est leur place dans leur groupe et dans leurs réseaux sociaux, et à s'y engager de façon critique. »

Pour toute information n'hésitez pas à contacter le CNAJEP, coordinateur du Dialogue Structuré en France, au 01.40.21.14.21 ou grâce à l'adresse dialogue.structure@cnajep.asso.fr

Rendez-vous sur le site www.provox-jeunesse.fr

Mais également sur [Facebook](#) : [Provox](#), [Twitter](#) [#Provox](#)
et dans vos associations de Jeunesse et d'Education Populaire.



Ce projet a été financé avec le soutien de la Commission européenne. Cette publication n'engage que son auteur et la Commission n'est pas responsable de l'usage qui pourrait être fait des informations qui y sont contenues.

Ce projet a été financé avec le soutien du ministère de la ville, de la jeunesse et des sports. Si celui-ci a été impliqué dans l'ensemble de la dynamique Provox, le document présent ne reflète pas nécessairement une position officielle de celui-ci.

Le présent document contient des extraits de documents officiels de l'Union Européenne. Nous vous rappelons que seule la version publiée au Journal Officiel de l'UE fait foi.

